



C O N S E I L
R E G I O N A L

LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par :
marie.vautravers-verdier@region-alsace.eu
03.88.15.67.25
N° dossier : 00021059

MONSIEUR NICOLAS POULAIN
PRÉSIDENT DE L'AF3V
SECRETARIAT NATIONAL – CHEZ ADAV
23 RUE GOSSELET
59000 LILLE

Strasbourg, le 03 AOUT 2009

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 mars 2009, vous me faites part de vos craintes relatives à la non prise en compte de l'option « transport de vélos » dans les futurs autorails régionaux.

Je suis en mesure de vous rassurer sur ce point et, à l'heure où nous nous acheminons vers la notification du marché prévue en octobre 2009, de vous apporter des informations plus précises au regard du matériel proposé par l'attributaire pressenti.

Très concrètement, le matériel régional qui sera commandé par la Région Alsace comportera, selon la version retenue, de 220 à 350 places assises. Vous m'informez, dans votre courrier, de la nécessité de retenir a minima 3,5 emplacements vélos pour 100 passagers. La proposition industrielle qui sera retenue par la Région Alsace permettra, à cet égard, d'offrir 6 à 9 crochets vélos par matériel sur des espaces spécifiques répartis entre les deux bouts de la rame. Par ailleurs, la Région Alsace a fait le choix de retenir une version de matériel qui disposera d'un nombre de plateformes d'accès plus important, permettant, s'il en était besoin, des espaces complémentaires pour l'accueil des cyclistes. Sur la base d'une dizaine de plateformes pour un matériel de grande capacité, l'offre d'accueil potentiel de vélos dépasse légèrement le ratio que vous proposez.

La Région Alsace, forte de sa compétence d'autorité organisatrice, engage au quotidien de multiples actions permettant de favoriser le report modal de la route vers le ferroviaire et d'offrir à tous les voyageurs le meilleur service. La possibilité d'effectuer le trajet domicile-gare-travail ou loisir en fait partie. Dans cet esprit, tous les matériels commandés par la Région depuis 1997 sont dotés de crochets vélos. De même, les opérations de rénovation/modernisation des matériels plus anciens se sont traduites par une amélioration voire une augmentation de la capacité d'accueil des vélos.

.../...

Néanmoins, vous le soulignez, des dispositions spécifiques doivent être adoptées ponctuellement dans l'intérêt du plus grand nombre et pour des raisons de sécurité. Cet objectif a ainsi conduit la SNCF à interdire, depuis 2008, l'accès des vélos à bord de quelques trains ciblés de l'heure d'hyper pointe sur l'axe majeur du réseau TER Alsace : Strasbourg-Mulhouse-Bâle. Parallèlement, afin de proposer une alternative à l'embarquement des vélos à bord des trains, la capacité d'accueil des vélos en gare a été augmentée dans toutes les gares modernisées par les communes, au travers notamment de programmes d'aménagements de gare mis en place par la Région dès 1997 (ce sont ainsi 500 places de plus qui ont été créées depuis la mise en œuvre de l'interdiction). Plus spécifiquement, dans certaines villes comme Strasbourg ou Mulhouse, la Région a facilité l'implantation de services de vélocations et leur usage par la mise en place d'une tarification spécifique combinée TER + location vélo.

Enfin, mes services travaillent actuellement, en lien avec la SNCF, à la possibilité d'accéder aux abris vélos sécurisés situés en gare ou à proximité grâce à la carte de transport billettique régionale Alseo qui, pour l'occasion, pourra être distribuée également aux voyageurs occasionnels non abonnés. La lecture de la carte permet un accès facile tout en offrant une sécurisation renforcée de l'abri vélos et en réservant les places offertes aux voyageurs de la ligne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement

Pour le Président du Conseil Régional d'Alsace
Par délégation
Le Directeur Général des Services


François BOUCHARD